Vol. XVII. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Fevrier 1888 No. 16.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada pour la passation d'un Acte incorporant une compagnie dite *The Ontario, Manitoba and Western Railway Company*, avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de largeur ordinaire depuis la ville de Port Arthur dans la Province d'Ontario allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, traversant les détroits du Lac-des-Bois et situé au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des extensions ou embranchements à l'ouest depuis la cité de Winnipeg, à travers la Province de Manitoba, vers et à travers les territoires du Nord-Ouest, au sud de la ligne principale du dit chemin de fer Canadien du Pacifique ; et de lignes courtes pour augmenter son trafic ; avec pouvoir de traverser la ligne du dit chemin de fer, ou ses embranchements, ou tout autre chemin de fer à ou près de Port Arthur et à tout autre endroit près de Winnipeg ou ailleurs suivant qu'il sera nécessaire ; de se raccorder avec ou d'acquérir tout autre chemin de fer allant au sud de ou entre les endroits en premier lieu mentionnés ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bonus en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou des lacs adjacents, la construction et l'équipement de lignes de télégraphe et de téléphone, ou des deux en rapport avec le dit chemin de fer, l'érection de gares, et de conclure des arrangements de trafic ou autres chemins de fer ou autres compagnies, d'exploiter des mines de charbon ou autres adjoignant la dite ligne, de construire et d'exploiter des scieries ou autres fabrications du bois pour l'avancement des travaux, d'émettre des obligations, et généralement tel acte devra contenir toutes les autres clauses ordinaires et les privilèges nécessaires à une compagnie pour tel but et pour telles fins.

Daté à Winnipeg, ce 31ème jour de Décembre A.D. 1887.

H. J. EBERTS,
Pour les requerants.

9ins.5.1.89.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'à la session de l'Assemblée Législative de Manitoba qui suivra la date des présentes, la Compagnie d'Assurance contre le feu du Nord-Ouest demandera à la dite Assemblée Législative un acte pour amender son acte d'incorporation et l'acte qui l'amende, comme suit :

1. En accordant à la dite compagnie pouvoir d'assurer contre les pertes par les tempêtes de grêle ou la gelée.
2. En réduisant le nombre des directeurs de la compagnie et aussi le nombre exigé pour former quorum.
3. En donnant aux directeurs de la compagnie pouvoir de déclarer des dividendes, semi-annuellement ou autrement.
4. En abrogeant la clause XX du dit acte d'incorporation.
5. En pourvoyant à ce que advenant le fait que la compagnie obtiendrait autorité en vertu d'un statut du Canada ou du Gouverneur-Général en Conseil de faire affaires, elle ne soit pas obligée de déposer ou tenir en dépôt aucune garantie au gouvernement provincial.
6. En faisant tels autres amendements, aux dits actes qui seront nécessaires pour les fins ci-dessus et aussi tels autres amendements qui seront nécessaires ou jugés à propos.

RICHARDS, BROPHY & BRADSHAW,
Solliciteurs de la Requérante.

4ins.19.1.88.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 24 FÉVRIER prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sept fois par semaine, aller et retour entre

COCHRANE ET LA STATION DU CHEMIN DE FER,

à partir du 1er avril prochain.

Le transport devra se faire à pied ou dans une voiture convenable et suivant l'arrivée des convois de malle allant à l'est ou à l'ouest.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Cochrane et Calgary et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 6 janvier 1888.

3ins. 18.1.88.

SOUMISSIONS POUR PERMIS DE COUPER DU BOIS SUR DES TERRES DE LA COURONNE DANS LA PROVINCE DE MANITOBA.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au député ministre de l'Intérieur et marquées "SOUMISSION POUR LIMITE DE BOIS," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, LUNDI, le 20 FEVRIER, 1888, pour permis de couper du bois sur la moitié sud du township 23, rang 18, à l'ouest du 1er méridien, dans la province de Manitoba.

Les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenues à ce département ou au bureau des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre du député-ministre de l'Intérieur au montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer en sus des charges prescrites par les règlements de ce département.

A. M. BURGESS,
Sous-ministre de l'Intérieur.

Département de l'Intérieur,
Ottawa, 16 Janvier, 1888.

1ins.26.1.88.

UN GRAND

B A Z A R

AU PROFIT DE LA

Mission de St.-Eustache, Man.,

— SOUS LE —

PATRONAGE DES DAMES

DE CETTE PAROISSE

Aura lieu à Saint-Eustache, dans la nouvelle chapelle, les

7, 8 et 9 Fevrier 1888.

RAFRAICHISSEMENTS,
ENCAN,
RAFLE,
PÊCHE MIRACULEUSE,
LOTERIE,
ARTICLES DE GOUT ET DE FANTAISIE, ELECTIONS, ETC.,
ETC., ETC.

Tous sont invites a etre presents et encourager cette œuvre recommendable.

jno. 5.1.88

REPRODUCTIONS.

AU PAYS LIBRE.

Amérique, pays des immenses forêts,
Pays vert traversé par des bandes sauvages,
Je voudrais atterrir un jour sur tes rivages
Et remplir mes poumons de ton air pur et frais.

Je voudrais pénétrer ton peuple ; je voudrais
Connaître tes cités, leurs étranges usages
Et causer longuement avec tes jeunes sages.
Si je pouvais les voir un jour, je leur dirais :

"Là-bas, dans l'inquiète et déjà vieille France,
Parmi les jeunes gens, il en est un qui pense
A vos lacs, à vos mers, à leur grande beauté.

Il en est un, épris de ta grâce nouvelle,
O peuple audacieux, qui veut la vérité
Et prêche hardiment que la science est belle !"

AMÉDÉE PIGEON.

PENSÉES.

—Le proverbe dit que les choses répétées plaisent mais qu'à la troisième redite elles deviennent fastidieuses.

—Le sentiment de la justice est profondément empreint dans le cœur du peuple.

—Le cœur s'incline naturellement vers le cœur pour y verser son amour et sa confiance.

—Les larmes peuvent effacer le crime, jamais la honte.

—Les plus vrais de tous les sentiments sont ceux qui s'accordent avec le caractère.

—Charles Sainte-Foi dit que l'homme souffre et la femme compatit ; l'homme travaille et la femme prie ; l'homme pleure et la femme espère ; et le cœur de la femme s'abat de soi-même sur toutes les douleurs, et se prend à toutes les infortunes comme l'oiseau se prend aux pièges qu'on lui tend.

UN PETIT HÉROS.

M. Jules Legoux raconte un spectacle bien émouvant dont il a été témoin.

Il se trouvait un soir, errant en curieux près des ruines d'un vieux château historique, à Liny-la-Reine. Il était dix heures. Tout à coup, il entendit des pas. Une troupe d'enfants s'approchait, conduits par un vieillard.

C'étaient les écoliers de Liny, et le vieillard était leur instituteur.

Les enfants, arrivés devant un mur ôtèrent tous leur casquette. L'instituteur se mit alors à leur parler.

Qu'est-ce qui pouvait motiver cet étrange discours, à une heure pareille ?

Voici de quoi il s'agissait :

Pendant la guerre, le pays avait été envahi par les Prussiens. Les Allemands avaient cerné le village et ne laissaient sortir personne.

Il fallait pourtant avertir l'armée française, dont les avant-postes se trouvaient dans le voisinage. Qui sait ? En donnant au général en chef des instructions utiles, nos troupes pourraient peut-être remporter un succès.

Un enfant, nommé Pierre Miroux, s'offrit pour aller donner ces renseignements aux Français. Le maître lui confia ce qu'il avait à faire dire au général et l'embrassa en le bénissant au nom de la patrie.

—Ne te laisse pas prendre, lui dit il simplement, car ils te tueraient.

—Je le sais, répondit Miroux Mais s'ils me prennent, soyez sans crainte. Je me couperai la langue avec les dents plutôt que de trahir notre secret.

L'enfant s'éloigna et se mit à courir dans la campagne.

Mais on l'aperçut. Les uhlans se mirent à sa poursuite et le découvrirent caché au milieu d'un champ.

Il fit aux cavaliers une résistance héroïque. Mais que pouvait un enfant de douze ans contre des soldats ?

Cependant, il lutta avec une si grande énergie qu'il fallut le lier sur un cheval pour le ramener au village.

Avait-il été trahi par quelque misérable ? Toujours est-il que le commandant prussien paraissait au courant de sa mission.

—Dis-nous la nouvelle que tu allais porter, demanda-t-il à l'enfant.

Celui-ci ne répondit pas.

—Je te laisse la fin de la journée pour réfléchir, reprit l'Allemand ; si, ce soir, tu ne t'es pas décidé à parler, tu seras fusillé.

Le soir, à dix heures, Pierre Miroux était amené au mur et, en effet, frappé de douze balles.

C'est le souvenir de cette lâcheté allemande, et de cette sublime action d'un enfant que célébraient pieusement les écoliers de Liny-la-Reine.

Voici, alors, ce que dit M. Legoux :

L'instituteur rappela brièvement, d'une voix émue, l'héroïsme de Pierre Miroux, puis il ajouta : "Nous allons renouveler le serment solennel que tous les ans vos aînés ont fait et que nous continuerons toujours à faire."

Puis il s'avança jusqu'à l'endroit où l'enfant avait été assassiné, et il dit :

—Pierre Miroux, je jure, quand il le faudra, de mourir comme toi pour la France.

Il appela ensuite chaque élève par son nom. L'écolier, étendant la main devant le mur, répétait : "Je le jure."

Tous firent ainsi ce solennel serment—jusqu'à un tout petit qui n'avait pas sept ans.

Après quoi, les élèves se reformèrent en rang et partirent en silence.

Depuis seize ans, dans cette petite commune qui se souvient, on a pas manqué à cette pieuse coutume.

LES "PETITS"

....
....
..............—Enfin !—disait Virginie, la belle fille au père Jeanbois,—c'est vraiment étonnant que vous ne vouliez pas comprendre !...... La situation est presque désespérée ; vous n'avez pas l'air de vous en apercevoir !

Et le vieux se taisait, ne bougeait pas, rentrait en lui......tandis que Mme Prosper, enhardie, posait les points sur les i.

—Franchement, ce n'était pas juste que les charges fussent toujours supportées par le même ménage, alors que le grand père avait deux autres enfants...... un second fils et une fille, cette dernière très à son aise...... et point avare, point avare du tout...... Parbleu ! on ne lui reprochait rien au vieux...... Pourtant, il aurait pu, lui aussi, prendre sa part de tribulations de la famille ; dans certains cas difficiles, les conseils sont acceptés de toutes les bouches......; et puis il arrive toujours un moment qui est celui des résolutions promptes.

Ah ! ces résolutions à prendre ! Voilà une pointe qui toujours était douleureuse au père Jeanbois !...... Non, il n'ignorait pas qu'il était de trop à cette table, qu'on avait assez du vieux, et qu'on aurait bien voulu qu'il déménageat de plein gré......

—Car enfin, on répugne à dire ces choses-là brutalement. A cet âge, on a du bon sens, l'expérience des choses, on sait comprendre...... on devrait prévenir un ultimatum toujours pénible : poser.

Le vieux ne répondait pas...... Ses épaules s'arrondissaient davantage, tandis que s'accentuait l'arc de ses lèvres minces. Il pensait seulement.

La Virginie parle ainsi...... mais c'est de même l'avis de Prosper, je le sais...... Ils ont assez de moi. M'en aller ? Où irai-je ?

Célestin, son second fils, miné par les fièvres, passait le tiers de l'année à l'hôpital.

Parmi les motifs qui poussaient le bonhomme à souffrir silencieusement l'égoïsme écœurant et les rebuffades de ses enfants, il en était un,—puissant celui-là !—qu'il invoquait avec une joie tremblante et un bonheur profond. Le grand père adorait ses petits enfants. Devant les cinq ans de Marcel et les quinze mois de Suzette, dans ce vieux cœur tout meurtri, la lâche conduite des parents trouvait grâce.

Biens souvent, fuyant les récriminations, les propos grossiers émaillés d'allusions méchantes de sa belle fille furieuse, il entrainait tout pâle, les deux enfants. Il allait s'asseoir sur l'unique banc vermoulu qui s'accolait au mur du rez de chaussée, et son agitation ne se calmait que lorsque les yeux interrogateurs de Marcel se fixaient sur les siens. Alors de ses mains osseuses il prenait Suzette, l'asseyait sur ses genoux et souriait doucement quand la fillette, appuyant sa blonde tête sur sa poitrine, criait à son frère ;—Prapas, Licolas !

C'était lui qui, le matin, les habillait, soutenant et conduisant de ses grand bras maigres les culbutes matinales sur le lit défait...A table, il les avait près de lui. Quand Suzette put se tenir droite sur sa chaise, ses petits pieds dans leurs mouvements incessants, venaient frapper les jambes du vieux—Ses tibias desséchés rendaient un son net de bois heurté. Et lui, se penchait et disait :—Tu entends ? ça fait : toc, toc.—L'enfant riait en découvrant ses gencives roses et répétait :—Tote, tote.

Eh ! bien on devait briser cette existence, qui ne demandait qu'à s'éteindre doucement sous les lèvres aimées des deux chérubins. Eux l'aimaient bien, leur Grand, il ne s'y trompait pas. N'étaient-ils pas un peu les siens de par la loi de la création !

Un matin, après une scène plus violente que les autres, le père Jeanbois s'était levé tremblant, et avait pris la main de Marcel.

—Toi reste ici !—ordonna impétueusement la jeune femme à son fils ; et comme l'enfant, machinalement, faisait un pas vers son grand père, elle le saisit par le bras et le rejeta brusquement de côté. Surpris par ce mouvement, Marcel trébucha et tomba.

Alors, le père Jeanbois, redressant sa haute taille, saisit une chaise et la souleva en l'agitant d'une façon terrible ; la jeune femme eut peur......elle recula.

Poussant un soupir étouffé, le vieillard reposa doucement le siège, fixa Virginie d'un regard sévère et triste et sortit en trébuchant.

Longtemps il se promena dans le couloir sombre qui reliait la porte à la cour, sa tête grise penchée, le dos plus humble, plus courbé que jamais, et il pensait ; —Il va falloir que je m'en aille, c'est fini !

Au déjeuner, il ne fut question de rien. Une partie de l'après-midi s'écoula lentement vers le vieux banc bien connu.

Durant une heure, il présida à leurs jeux, essuyant de temps à autres d'un revers de main les larmes qui tremblaient au bord de sa paupière flasque...

—Qu'est-ce que t'as ? demanda Marcel qui le regardait depuis un moment.

—Rien, rien, mon garçon...... c'est...

—Une mouche, dis, quand ? ajouta l'enfant.

—Mouce ? répéta Suzette.

Et lui hochait la tête, en essayant de sourire.

Madame Jeanbois monta les enfants ; c'était l'heure du dodo. Prosper roula une cigarette, l'alluma et dit :

J'ai vu Nina, tantôt.

Le vieux tressaillit, leva la tête et répondit simplement :

—Eh !

—Eh bien, veux-tu que je te dise ?—continua le fils,—elle est très bonne fille.

Prosper parlait vite, en homme qui a quelque chose de désagréable à dire et qui brûle ses vaisseaux. Le père Jeanbois mordait ses lèvres minces et tenait ses mains croisées pour atténuer le tremblement.

—Nous avons jaboté, dix bonnes minutes. Elle a demandé des nouvelles de ta position......Dame j'ai tout dit...... la dignité est déplacée, dans la question du morceau de pain, tu comprends ? Elle m'a tout de suite appelé : Grosse bête ! Comment ! on était géné et l'on ne pensait pas à elle !

Les lèvres du père Jeanbois s'entrouvraient dans un sourire triste, dans une grimace douloureuse. — Ensuite, — poursuivit Prosper,—nous avons parlé de toi......je lui ai dit que tu te mangeais le sang de nous voir génés à ce point et surtout ce qui te peinait, c'était de n'y rien pouvoir......Oh ! ça été de tout cœur qu'elle s'est mise à pleurer, disant que tu ne l'avais jamais aimée, qu'elle était bien malheureuse, qu'elle t'avais offert cent fois ......

—Assez ! Prosper, assez ! interrompit violemment le vieux en se levant. Et les bras retournés, placés le long du corps, les poings crispés, il frappait du pieds comme un enfant en colère.—Assez ! Prosper, assez ! j'ai compris, je te dis que j'ai compris......je m'en vais, je......Etouffant, les joues violettes, le front livide, le père Jeanbois se dirigea vers la porte qu'il ébranla furieusement, ne parvenant pas à l'ouvrir.

Elle céda enfin : le père Jeanbois sortit résolument. Son fils le rejoignit sur le seuil de la porte d'entrée. Il le prit par le bras :

—Voyons père, pas de bêtises ! Mais le vieux se débattait en criant, ses joues frissonnaient ; il avait de grosses larmes dans les yeux :—Puisque je te dis que j'ai compris.....et.....que je m'en vais ! La foule s'amassait Proper tâchait d'expliquer, tout en maintenant son père ; mais, d'un effort brusque, ce dernier se dégagea et s'éloigna à grands pas. Alors, pour donner le change aux curieux, qui commençaient à mumurer, il lui cria :—N'oublie pas......c'est 27 rue de Parme......Et il entra, tandis que la haute et maigre silhouette du vieux se perdait dans l'obscurité.

—Le pauvre Grand !—Deux jours après ce terrible et douloureux événement, le vieux échouait sur un banc des Tuileries, dans l'avenue des orangers. L'œil creusé, la face blême, il regardait sans voir le gravier étincelent du soleil......Des enfants passaient rieurs, turbulants et babillards, et le père Jeanbois ouvrait la bouche en reniflant ; ne pouvant plus sourire......il grimaçait......

Vint à passer une mignonne fillette de deux ans, délicieusement jolie sous son coquet chapeau de peluche grenat ; il l'arrêta et la regarda longtemps, il lui dit d'une voix faible comme un souffle :

Pourquoi n'embrasses-tu pas ton Grand Suzette ?

L'enfant effrayé s'enfuit, et alla se réfugier dans les bras de sa mère assise à quelque pas de là. Cette dernière apercevant un gardien, lui fit un signe et lui désigna du doigt le père Jeanbois. Avec ses joues creuses, ses rares cheveux gris au vent et sa mise débraillée, le vieux, certes, devait inspirer le soupçon, surtout par ce temps où les rapts de chers petits êtres se succédaient dans des proportions inquiétantes. Le gardien s'approcha.

—Vous ne pouvez pas rester là, bonhomme : allons, oh ! de l'air !

Docilement le vieillard baissa la tête, puis il fit mine de se lever ; mais au même instant il poussa un cri rauque, arracha le col de sa chemise, battit l'air de ses bras...et retomba dans les bras du gardien.

Les curieux affluèrent...Dans les yeux ouverts du vieux, terrassé par l'immense douleur d'une séparation brutale, il y avait comme une flamme d'espoir, comme un reflet de ce ciel où il allait attendre Marcel et Suzette, ses deux chérubins.

UN PREDESTINE.

Il y a de cela quarante-quatre ans, les Druses païens assiégeaient Maronite, petite ville catholique en Syrie, et menaçaient d'exterminer tous les habitants. Les Maronites étaient sur le point d'abandonner leur défense quand apparut sur les remparts une femme chrétienne, tenant en l'air un enfant de deux ans, et elle s'écria : "Tant qu'il y aura un enfant baptisé audedans de ces murs, nous ne nous rendrons jamais !"

Chose étrange, l'apparition et les paroles de cette femme produisirent un tel effet sur l'esprit superstitieux des Arabes qu'ils abandonnèrent le siège et la petite ville fut sauvée.

Il y a deux ans, Léon XIII érigea un nouveau diocèse en Syrie, celui de Panée, anciennement Césarée de Philippe. L'évêque actuel de ce nouveau siège, Mgr Jéraigiry, est le même enfant qui fut merveilleusement la cause par laquelle la petite ville de Maronite fut sauvée. Il a fait son cours classique en France.

Le Manitoba.

Jeudi, 2 Fevrier 1888.

QUELLES SONT LES PROMESSES ?

Le 19 janvier dernier, le jour même que l'hon. M. Prendergast était assermenté comme secrétaire-provincial de Manitoba, nous lui disions, après lui avoir montré l'odieux qu'il y avait pour lui d'abandonner lâchement le parti qui a toujours tant fait pour nous et pour lui en particulier, nous lui disions qu'il s'engageait dans une voie bien dangereuse et qu'il assumait une terrible responsabilité ; qu'il devenait le collègue d'hommes qui ont toujours cherché ouvertement à diminuer notre influence ; qu'il se faisait illusion sur ses forces s'il croyait pouvoir tenir tête à des hommes de qui nous ne pouvons attendre aucune faveur et même bien peu de justice.

A entendre l'hon ministre et ses trop confiants amis, nous n'aurions pas cru que nos prévisions seraient sitôt réalisées. Ils ont crié à qui a voulu les écouter qu'ils avaient la promesse de l'hon. M. Greenway, chef de l'opposition, que toutes nos immunités politiques seraient respectées Nous-mêmes avons ajouté une certaine foi à leurs paroles quand on nous a donné l'assurance, par exemple, qu'au cas de rédistribution des divisions électorales, mesure que l'on persiste à vouloir nous imposer, nos comtés français resteraient intacts, et, c'est cette assurance que l'on nous donnait qui a porté grand nombre de nos amis non à approuver ce qui a été fait, mais du moins à accepter les changements survenus, sans, toutefois, s'engager pour l'avenir, et nous n'avons pas cru devoir intervenir. Maintenant, qu'arrve-t-il ? M. Prendergast et ses trop confiants amis qui se sont vantés à tout venant que le bill de rédistribution ne nous atteindraient pas reçoivent de leur chef M. Greenway, par la voix de son organe le plus autorisé, le *Free Press*, de Winnipeg, le démenti le plus formel possible. Voici en quels termes la feuille de M. Luxton touche la question après que le *Sun*, journal indépendant de Winnipeg, en eut dit un mot :

Le rapport publié par le *Sun* pour la seconde fois que M. Greenway a promis à M. Prendergast de ne point diminuer le nombre de comtés français en cas de rédistribution, est un mensonge inventé à plaisir par quelque officieux. Il n'y a pas un seul mot de vérité dans tout ceci.

Est-ce assez clair ? Le soufflet est-il assez bien appliqué ? De promesses, M. Prendergast n'en a pas eues, et il aurait beau l'affirmer, la parole de son chef est là pour le contredire En présence de ces faits, que nous reste-t-il à faire ? Une seule chose : c'est d'engager tous les électeurs de La Vérandrye qui ont à cœur la défense de la cause pour laquelle nous combattons depuis des années, à ne pas faire de zèle pour l'associé des deux Martin dans l'œuvre néfaste qu'il poursuit dans un but de pure ambition et d'avancement personnel et qui ne peut être qu'au détriment de la nationalité.

LE PROGRAMME GREENWAY.

Dans son adresse aux électeurs de Mountain, l'hon. premier ministre Greenway nous donne le programme qu'il entend suivre, avec ses collègues, dans l'administration des affaires de cette province.

Nous n'entendons pas relever les accusations que le chef du cabinet actuel se permet de lancer à l'adresse de ses prédécesseurs, un homme de sa position ne devrait jamais porter une accusation sans la préciser ou même l'accompagner de preuve ; aussi, croyons-nous qu'il eut été plus digne de se borner à dire ce qu'il entend faire lui-même, sans revenir sur le passé.

L'espace ne nous permet pas de considérer chacun des articles de ce programme politique dans lequel l'on nous promet la plus stricte économie dans l'administration des affaires publiques. Cette promesse est de mode, et, par conséquent, ne peut souffrir d'objection. Mais nous attendons que le nouveau gouvernement se mette à l'œuvre pour constater comment et en quoi il peut économiser. L'on nous promet aussi un changement dans le terme de l'année fiscale, ceci est un détail qui présente certaines difficultés et sur lequel nous reviendrons plus tard de même que sur la question de l'état financier de la province.

Vient ensuite la question de la construction du chemin de fer de la Rivière-Rouge que le gouvernement prétend continuer en adoptant les moyens *propres* et *constitutionels* à cette fin. C'est précisément ce qu'a essayé de faire l'ancienne administration. Nous verrons si M. Greenway et ses collègues feront mieux et réussiront en se tenant strictement dans les limites de la constitution. Quels changements dans la manière de traiter c tte question depuis qu'ils sont au pouvoir ! Avant, il nous fallait ce chemin coûte que coûte, même au prix d'une rébellion ; aujourd'hui, ils ne veulent pas nous promettre d'aller au-delà des restrictions qui pourraient être imposées par tout pouvoir supérieur.

Puis, l'on nous promet un encouragement à l'immigration, un nouveau système municipal pour diminuer les taxes et simplifier l'administration des municipalités, de même que des changements dans nos lois scolaires avec une augmentation de l'octroi du gouvernement pour les écoles.

Ce sont là autant de questions que nous ne pourrons discuter que quand les mesures mêmes nous seront soumises, mais nous tenons à dire pour ce qui est de la loi des écoles que nous ne voulons d'aucuns changements qui puissent affecter les principes sur lesquels la loi actuelle est fondée.

Il reste deux autres questions dans ce fameux programme qui ne sont ni plus ni moins qu'une rédistribution de nos divisions électorales et l'adoption du suffrage universel. Lorsqu'il y a deux ans à peine l'on adoptait en chambre une rédistribution de nos divisions électorales, il a été entendu qu'aucune autre mesure de cette nature ne serait présentée avant qu'un nouveau recensement de la province n'ait été fait, et la seule objection qui fut faite à la loi actuelle par le parti ministériel d'aujourd'hui a été que la population française de Manitoba se trouvait à contrôler un plus grand nombre de divisions électorales que celui que ces Messieurs, dans leur grande générosité, nous auraient accordé. Les mêmes plaintes ont été renouvelées à la dernière session, entre autres par le procureur-général actuel, M. Martin. Nous avons rapporté cet incident dans notre dernier numéro. La rédistribution que nous promet M. Greenway dans son programme, n'est ni plus ni moins qu'une mesure destinée à nous enlever une ou deux des divisions électorales que nous possédons aujourd'hui.

En principe, nous ne pouvons accepter le suffrage universel. Le cens électoral d'aujourd'hui est aussi libéral qu'on puisse le désirer, et nous ne pouvons pas comprendre comment l'hon. M. Prendergast qui a déjà exprimé son opinion dans notre sens, lors de l'adoption de la loi actuelle, puisse aujourd'hui renier ses principes en suivant le premier ministre sur cette question.

TEMPERATURE.

Sous ce titre, nous lisons ce qui suit dans le journal *L'Union* de Saint-Hyacinthe, en date du 25 janvier dernier :

"Nous voyons, par les journaux du Nord-Ouest, que l'hiver de 1888 est d'une rigueur exceptionnelle et que grand nombre de personnes ont perdu la vie pendant les deux tempêtes que nous avons *eu* dernièrement.

"Nous avons, nous aussi, souffert du froid depuis quelques jours, et le temps se maintient non seulement froid, mais à la tempête. Les chemins sont presque impassables, les communications difficiles, et le vent met en mouvement une poudrerie fine, serrée et dure qui rend les voyages difficiles.

"Espérons que nous serons mieux traités à l'avenir."

C'est ainsi que l'on calomnie notre pays. Allons confrère, veuillez nous dire dans quel journal du Nord-Ouest vous avez vu QUE L'HIVER DE 1888 EST D'UNE RIGUEUR EXCEPTIONNELLE ET QUE GRAND NOMBRE DE PERSONNES ONT PERDU LA VIE PENDANT LES DEUX TEMPÊTES QUE NOUS AVONS EUES DERNIÈREMENT.

Pour certains journalistes canadiens, peu renseignés sur la géographie de leur pays, le Nord Ouest c'est toute cette partie de l'Amérique Septentrionale qu'ils ne connaissent pas : ce sont les Etats et les Territoires du Minnesota, du Dakota, du Montana, de l'Idaho, de Washington et du Nebraska, du Nevada et du Colorado, de l'Orégon et de l'Utah, du Missouri et du Kansas, voir même du Texas, tandis que, à proprement parler, pour nous, le Nord-Ouest se compose de nos cinq territoires : Keewatin, Assiniboia, Saskatchewan, Alberta et Athabaska ; aussi, il nous fait peine de voir que l'on ne distingue presque jamais notre Nord-Ouest de celui des Etats-Unis, tout-à-fait comme dans l'article de l'*Union*, que nous citons plus haut.

Non, confrère, notre hiver n'est pas d'une rigueur exceptionnelle, ni dans Manitoba, ni dans notre Nord-Ouest Canadien ; il ne fait pas un froid excessif, et surtout personne n'a perdu la vie pendant les tempêtes dont vous parlez. Tous ces accidents ont eu lieu aux Etats-Unis, pays des grandes tempêtes de vent et de neige, pays des grands froids, où au-delà de deux cents personnes périssent en une seule journée ; tandis que nous n'avons rien de tel à déplorer chez nous.

Quant aux chemins, que vous dites *impassables* chez vous, jamais nous n'avons à nous plaindre à ce sujet. Nos chemins sont toujours bien beaux et *la poudrerie fine, serrée et dure* ne rend jamais *nos voyages difficiles*.

Un fait entre plusieurs : le 30 de janvier, il y avait un cultivateur qui labourait à Medecine Hat, T. du N.-O.

UNE COMPARAISON.

Les journaux d'Ontario ne cessent de chanter la richesse de leur province et de ses habitants, pendant qu'il cherchent constamment à faire croire à la pauvreté de la province de Québec. Il est indubitable qu'en poursuivant et aidant les grandes entreprises de chemin de fer, le gouvernement de la province de Québec s'est endetté, pendant que dans Ontario ce sont les municipalités qui contribuaient à ces entreprises publiques ; mais si l'on voulait faire une comparaison entre les deux provinces, de la dette du gouvernement de chacune d'elles, ainsi que de la dette municipale et de la dette individuelle de leurs habitants, il en résulterait une preuve éclatante de la richesse de la province de Québec comparée à celle d'Ontario.

ONTARIO.	
Valeur de la propriété...	$800,000,000
Hypothèques...	275,000,000
QUÉBEC	
Valeur de la propriété..	$350,000,000
Hypothèques...	30,000,000

Si ce tableau est exact, comme nous sommes portés à le croire, la propriété rurale dans Ontario serait hypothéquée au tiers de sa valeur, pendant que celle de Québec ne le serait pas au dixième. Et la dette municipale d'Ontario est énorme comparée à celle de la province de Québec. Il serait bien intéressant de faire un tableau complet pour chacune des provinces du Canada

BANQUES EN FAILLITE.

Le tableau officiel des banques pour décembre constate qu'il y a présentement cinq banques en état d'insolvabilité au Canada : la banque d'Echange, la banque Maritime du Nouveau - Brunswick, la banque Centrale de Toronto, la banque de Pictou et la banque de London.

A cette liste nous devons ajouter la banque Fédérale, qui a une agence à Winnipeg et qui vient de suspendre ses opérations. Il n'y aura, dit-on, aucune perte pour les déposants et les porteurs de billets de cette banque ; les actionnaires seuls perdront environ la moitié de leur mise.

Il faut remarquer que la plupart de ces banques n'étaient que des maisons de troisième ordre, n'ayant que peu de capital et voulant opérer pour de plus forts montants que leur actif, ensorte que la moindre perte les a conduites à la ruine.

Ces faillites, d'ailleurs, ont eu lieu depuis cinq ans et n'indiquant aucune crise monétaire, puisque les actions et les obligations de nos grande maisons de banque et de nos corporations publiques et privées sont à la hausse.

Nouvelles Politiques.

—Le parlement fédéral est convoqué pour le 23 février prochain, pour la dépêche des affaires.

—La législature de Québec ne se réunira pas avant le mois de mars.

—L'hon. M. Sévère Rivard Conseiller Législatif de Québec, doit, dit-on, donner sa démission.

—L'hon. Mercier s'est embarqué mercredi le 25 janvier, pour la France. Il se rend à Paris où il doit rencontrer l'hon. M. Garneau.

—La législature de la Colombie Britannique est en session depuis la semaine dernière.

—Le major Pride, conservateur, a été élu par acclamation, député à la Chambre des Communes d'Ottawa, à Victoria, Colombie Britannique, en remplacement de M Shakespeare, qui a été nommé maitre de poste.

—Le parlement anglais doit s'ouvrir la semaine prochaine.

—Dickinson, conservateur, a été élu hier dans Carleton pour les communes, par une majorité de 472 voix.

—Il ne parait pas que M. Ambroise D. Lépine soit candidat dans La Vérandrye, malgré qu'il ait été sollicité par un certain nombre d'électeurs. La seule candidature dont il soit question à présent, en opposition à M. Prendergast, est celle de M. Joseph A. Nolin, fils de M. Auguste Nolin, préfet de la municipalité de Sainte-Anne.

On dit qu'une assemblée publique doit avoir lieu ce soir à Sainte-Anne.

—Nous lisons dans le *Sun*, de Winnipeg, journal indépendant :

M. Prendergast, le nouveau Secrétaire-Provincial, était du nombre de ceux qui, à un caucus des députés conservateurs, appelèrent M. Harrison au pouvoir. Il fut une des causes de la formation de cette administration et il ne pouvait pas avoir confiance en elle puisque l'occasion de montrer ce qu'elle pouvait faire ne s'est jamais présentée. Maintenant, le même M. Prendergast a un portefeuille dans une administration libérale. On voit de drôles volte-faces dans Manitoba, mais cette dernière est capable de nous faire perdre haleine.

—Les chiffres suivants indiquent la majorité des nouveaux ministres de Manitoba lors des élections générales en décembre 1886 :

BRANDON EST.	
J. A. Smart...	580
George Winters...	521
Majorité pour Smart...	59
MOUNTAIN.	
Thomas Greenway...	387
Robert Rogers...	370
Majorité pour Greenway...	17
PORTAGE-LA-PRAIRIE.	
Joseph Martin...	358
W. P. Smith...	343
Majorité pour Martin...	15
LA VERANDRYE.	
J. E. P. Prendergast...	209
Louis G. Gagnon...	192
Majorité pour Prendergast..	17

LA LEGISLATURE D'ONTARIO.

La deuxième session de la sixième législature d'Ontario s'est ouverte mercredi, le 25 janvier dernier, à Toronto.

C'est la première fois que sir Alexander Campbell a été appelé à remplir en pareille circonstance, dans sa province natale, les fonctions de chef d'Etat.

Puisque l'occasion s'y prête, rappelons les noms de ses prédécesseurs en office. Ce sont le lieutenant-général Stisted, de juillet 1867 à juillet 1868 ; l'honorable William, maintenant sir William Pierce Howland, de juillet 1868 à novembre 1872 ; l'honorable John W. Crawford, de novembre 1872 à mai 1875 ; l'honorable D. A. Macdonald, de mai 1875 à juin 1880 ; l'honorable John B. Robinson, de juin 1880 à février 1887.

Après le lieutenant-gouverneur, la figure la plus en vue dans la cérémonie d'hier à Toronto, est, naturellement le premier ministre de la province. L'honorable M. Mowat est au pouvoir dans Ontario depuis 1872. Ses prédécesseurs en office furent l'honorable John Sandfield Macdonald qui administra les affaires d'Ontario de juillet 1867 à décembre 1871, et l'honorable M. Blake, de décembre 1871, à octobre 1872.

Nouvelles Religieuses.

—Ce matin, à la maison vicariale des RR. SS. de la Charité, ont pris le Saint Habit, les RR. SS. Clément, Hogue, Girard et Morin.

Le Rév. M. Giroux, curé de Sainte-Anne des Chênes, a présidé à la cérémonie religieuse accompagné du Rév. Père Allard, O.M.I., V.G., du Rév. F. A. Dugas, curé de la cathédrale de Saint-Boniface, du Rév. M. Messier et du Rév. G. Cloutier. Le sermon a été donné par M Giroux qui a célébré la sainte-messe dans la chapelle de l'Hôpital Général en présence de toute la communauté des RR. SS. et d'un nombre considérable de parents et d'amis.

—Le pape vient de terminer une lettre encyclique très importante qui sera publiée très prochainement ; elle se rapporte à la condition sociale de la classe ouvrière.

—Le marquis de Bute, vient de donner aux catholiques de Rothsay, Angleterre une chapelle qui a coûté £16,000.

Le *New York Herald* a envoyé un de ses rédacteurs auprès du Saint-Père ; ce délégué a sollicité la bénédiction papale pour le grand journal américain.

Sa Sainteté ayant demandé si le *Herald* était catholique, le spirituel journaliste à répondu :

Le *Herald* est l'équivalent de catholique, puisqu'il est universel !

La bénédiction a été accordée.

—D'après une statistique qui vient d'être publiée les papes qui ont célébré leurs noces d'or avant Léon XIII sont Jean XII, Grégoire XII, Calixte III, Paul III, Paul IV, Innocent X, Clément X, Innocent XIII, Benoit XIII, Clément XII, Benoit XIV, Pie VII, Grégoire XVI, Pie IX.

—On annonce la mort de M l'abbé Thomas Bérubé, curé de Saint-Simon, diocèse de Rimouski, Qué., M. Bérubé était né à Saint-Arsène le 8 décembre 1849 et avait été ordonné prêtre le 12 octobre 1873.

—Dimanche prochain à 3 heures, en place des vêpres, aura lieu à la cathédrale la bénédiction des enfants. Si sa santé le lui permet Mgr l'Archevêque sera présent à cette cérémonie.

—Nous sommes heureux d'apprendre que M le curé Dufresne de Lorette est presque complètement guéri de sa récente maladie.

—Le télégraphe nous apporte la bien triste nouvelle de la mort de S. G. Mgr Dominique Racine évêque de Chicoutimi, Qué. Erigé le 28 mai 1878, le diocèse de Chicoutimi l'eut pour premier évêque. Le défunt était né à St. Ambroise, le 24 janvier 1828, avait été ordonné prêtre le 24 septembre 1853 et sacré le 4 août 1878 dans la basilique de Québec.

PERSONNEL.

—M. Joseph Burke est allé à Battleford pour affaires.

Depuis mardi, M. A. A. C. LaRivière, est retenu à sa chambre par la maladie.

M. Edmond Lafrance et M. Leclair, de Winnipeg, sont revenus mardi d'une promenade dans leur famille en province de Québec.

COLONISATION.

Nous lisons ce qui suit dans notre excellent organe canadien en France, *Le Paris Canada* du 12 janvier 1888 :—

"Les établissements agricoles fondés par des propriétaires français, en ces dernières années, dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, se développent de la façon la plus encourageante. Les grandes propriétés créées par MM. Meyer et de Roffignac à la Rolandrie et Whitewood, notamment, et celles de MM. de Saint Exupéry et de LaBorderie à la Rivière-aux-Rats, sont en pleine prospérité. De nombreuses familles de cultivateurs français vont chaque jour s'y établir dans des conditions qui leur assurent à elles-mêmes la récompense légitime de leur déplacement et de leurs labeurs. Il suffit au paysan français de rester économe et travailleur pour se constituer un capital en quelques années et devenir à son tour un gros propriétaire."

"M. de LaBorderie, qui vient d'arriver à Paris, après un séjour de plus d'une année dans ses propriétés de Saint-Pierre sur la Rivière-aux-Rats, nous donne sur les conditions du climat du Manitoba de la fertilité des terres, les témoignages personnels les plus convaincants. Il fait également le plus grand éloge des Canadiens et des Métis-Français, ses voisins, et vante leurs qualités sociales. La sécurité et les avantages très brillants que présente le placement des capitaux employés dans l'achat des terres au Nord-Ouest canadien, lui semblent tels, qu'il n'hésite pas à conseiller à ses amis et à ses compatriotes d'imiter son exemple et de chercher un palliatif à la détresse de l'agriculture en France en allant reconstituer dans ces contrées vierges et libres la propriété française."

"M. de LaBorderie repartira en mars pour aller diriger le labour de ses terres et compte emmener avec lui plusieurs fermiers avec leurs familles."

Choses et Autres.

—Le rapport annuel de l'inspecteur des pénitenciers, pour l'exercice de 1886-87, constate que le nombre total des forçats au Canada, le 30 juin dernier, était de 1,159 alors qu'il était de 1,200 à la date correspondante de l'exercice précédent. Voici quels sont les chiffres pour le pénitencier de Manitoba :

Ecroués à la date du 30 juin 1886...	90	0	90
Ecroués depuis le 30 juin 1886...	24	0	24
	114	0	114
Relaxés depuis le 30 juin 1887...	31	0	31
Ecroués à la date du 30 juin 1887...	83	0	83

—Le département de l'agriculture a publié son rapport habituel du nombre des décès dans les diverses villes de la puissance, pour le mois de décembre dernier.

Voici l'état pour les diverses villes.

Montréal, 511 ; Toronto, 182 ; Québec, 108 ; Hamilton, 59 ; Halifax, 63 ; Ottawa, 80 ; Saint-Jean, N.-B., 50 ; London, 49 ; Winnipeg, 52 ; Kingston, 21 ; Charlottetown, 22 ; Brantford, 11 ; Hull, 46 ; Guelph, 20 ; Belleville, 11 ; Saint-Thomas, 8 ; Trois-Rivières, 10 ; Chatham, 4 ; Sherbrooke, 19 ; Peterborough, 23.

—Nous extrayons du dernier rapport du ministre des travaux publics le tableau suivant qui démontre la dépense faite durant l'année, expirée le 30 juin 1887 pour la construction ou les réparations des édifices publics sous le contrôle du parlement fédéral.

Ce tableau nous indique le montant dépensé par province :

Nouvelle-Ecosse...	$76,714 03
Ile du Prince-Edouard...	48,150 64
Nouveau-Brunswick...	77,980.72
Québec...	236,206.30
Ontario...	719,508.82
Manitoba...	109,511 77
Territoires du Nord-Ouest	163,527.71
Colombie-Britannique...	40,518.26
Edifices publics en général	13,199.97
Total...	$1,485,318.28

—Le lieutenant-gouverneur Angers offre, par l'entremise du comité littéraire et historique du Cercle Catholique de Québec, présidée par M. E. E. Taché, deux magnifiques médailles, l'une en argent, l'autre en bronze, pour le meilleur essai littéraire sur Jacques Cartier, sa vie et ses voyages. Cet essai pourra être composé en français ou en anglais et ne devra pas comprendre plus de cent pages. L'écrit pourra être envoyé d'ici au 15 de septembre cette année.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la quatrième séance du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant l'ajournement de la deuxième séance régulière, tenue lundi, le trentième jour de janvier A.D. 1888.

Présents :—Son Honneur le Maire au fauteuil et MM. les conseillers Bédard, Bourdeau, Dubuc, Gauvin, Joyal, Levrault, Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lû et confirmé.

Le secrétaire-trésorier dépose sur la table les comptes suivants : E. Chamberland, $8.00 ; J. Samson, $8.00 ; J. Buron, 85 cents ; The Canadian Plumbing Co., $9.30.

Ces comptes sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

Lecture de la lettre suivante :

Saint-Boniface, 28 janvier 1888.

A J. E. P. Prendergast, Ecr.,
Sec.-Tres., Ville de Saint-Boniface.

Cher Monsieur,—En réponse à la vôtre du 20 courant, nous devons vous informer qu'il nous est tout-à-fait impossible de faire l'audition des livres de la ville avant une quinzaine. M. Auger est forcé de s'absenter lundi prochain et ne sera de retour que vers le 10 février. Si le conseil ne peut attendre, il devra faire une autre nomination en remplacement de ce Monsieur. Nous ferons l'audition aussitôt M. Auger de retour.

Biens à vous,

(Signés), M. A. Kéroack,
J C Auger.

Lue aussi : Une plainte contre J. B. Joyal chef de police, signé par M. Israel Leclerc.

Aussi une requête de M. J. B. Joyal offrant ses services pendant l'année 1888 dans le département de la Police.

Ces requêtes et communiqués sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

M. le cons. Bourdeau. présente le 2ème rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

Votre comité recommande de plus la nomination de J. B. Joyal dans le département de la police. Aussi que la plainte de M. Israël Leclerc soit rejetée.

Propose par le cons. Bourdeau appuyé par le cons. Gauvin que ce rapport soit adopté. Agrée.

M. le cons. Pelletier, présente le 2ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

Votre comité recommande la nomination de M. Edward R. Lloyd comme trésorier et évaluateur de cette municipalité pour l'année 1888, avec un salaire de $400.00 payable $33.33⅓ par mois, le dit engagement devant être sujet aux règlements passés par le conseil de cette municipalité concernant les devoirs des officiers nommés par le conseil de la dite municipalité, le dit Edward Lloyd, devant fournir avant d'entrer en fonctions, deux cautions solvables au montant de $4,000 à raison de $2,000 chaque caution, et devant lui-même fournir sa caution personnelle au montant de $4,000. Les dits cautionnements devant être approuvés par le conseil ; votre comité recommande la nomination de M. C. F. Beaudry comme greffier et évaluateur de cette municipalité pour l'année 1888, avec un salaire de $300 payable $25 par mois, le dit engagement devant être sujet aux règlements passés par le conseil de cette municipalité, concernant les devoirs des officiers nommés par le conseil de la dite municipalité. Votre comité recommande la nomination de M. J. B. Joyal comme constable, ingénieur de la brigade du feu et surintendant des travaux publics de cette municipalité pour l'année 1888, avec un salaire de $800 payable $66.66⅔ par mois. Le dit J.-B. Joyal devant à même le dit salaire, chauffer et éclairer son logement le bureau de police, la cour de police et la prison au besoin. De plus, laver et entretenir son logement le bureau de police, la cour de police et la prison en bon ordre. Le dit engagement devant être sujet aux règlements passés par le conseil de cette municipalité concernant les devoirs des officiers nommés par le conseil de la dite municipalité.

Proposé par le cons. Pelletier appuyé par le cons. Bourdeau que le conseil passe les engagements des officiers de la ville à la séance de ce soir même, pour l'année 1888. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, appuyé par le cons. Bédard, que le règlement No. 73 concernant la nomination des employés de la ville, soit lu une première fois. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier, appuyé par le cons. Bedard, que les règles du conseil soient suspendues et que le dit règlement No. 73 soit lu, une deuxième fois. Agrée.

Proposé par le cons. Pelletier, appuyé par le cons. Bédard, que le conseil se forme en comité général pour prendre le dit règlement No. 73 en considération.

Le conseil se forme en comité général sous la presidence de M. le cons. Bourdeau.

Son Honneur le Maire reprend le fauteuil et M. le cons. Bourdeau fait rapport que le comité général a adopté le dit règlement No. 73 sans amendements.

Proposé par le cons. Bourdeau appuyé par le cons. Joyal que le réglement No. 73 soit amendé, que le nom de M. Edward R. Lloyd soit biffé du réglement et que le nom de M. Fabien Soucy y soit substitué comme trésorier.

L'amendement est mis au vote, MM. les cons. Bourdeau et Joyal pour l'affirmatif MM. les cons. Pelletier, Gauvin, Dubuc, Bedrad et Levrault pour le négatif. L'amendemant est perdu.

Proposé par le cons. Dubuc, appuyé par le cons. Pelletier que le règlement No. 73 soit amendé, que le nom de M. C. F. Beaudry soit retranché du dit réglement et que le nom de M. Fabien Soucy y soit substitué comme secrétaire.

L'amendement est mis au vote MM. les cons. Dubuc, Bourdeau, Joyal et Pelletier pour l'affirmatif. MM. les cons. Bedard, Gauvin et Levrault pour le négatif. Lamandement est emporté.

Proposé par le cons. Pelletier, appuyé par le cons. Bédard, que le rapport du comité général tel qu'amendé soit accepté. Que les règles du conseil soient suspendues et que le dit règlement No. 73 tel qu'amendé soit lû une troisième fois et passé sous son titre. Agréé.

Proposé par le cons. Bourdeau appuyé par le cons. Bédard, que le Dr J. H. O. Lambert soit nommé auditeur en remplacement de M. J. C. Auger. Agréé.

Propose par le cons. Lévrault, appuyé par le cons. Bédard, que la séance se lève et la séance est levée.

Saint-Boniface, 1888.

Nouvelles d'Europe.

—On mande d'Avellino, le 11 janvier, que Mme Marie-Rose Dumas, sœur d'Alexandre Dumas, père, âgée d'environ quatre-vingts ans, est morte dans cette ville.

Elle était Sœur de Charité.

L'année dernière, elle avait célébré le cinquantième anniversaire de sa prise de voile.

—Le président Carnot a, parait il, mercredi, le 25 janvier, échappé à une tentative de meurtre. Un homme se présenta à l'Elysée et insista à remettre lui-même une lettre à M. Carnot. On arrêta l'individu et on le logea à la station de police; après recherches minutieuses, on trouva sur l'étranger un révolver chargé. Le nom de cet individu est Gressel. On le croit évidemment lunatique.

—M. Jules Claretie, le comte de Haussonville et l'amiral Delagravière ont été élus membres de l'académie francaise.

—L'*Officiel*, en France, annonce que la croix de la Légion d'Honneur vient d'être décernée aux deux religieuses dont les noms suivent :

Mme de Moissac, en religion sœur Marie, supérieure des sœurs de Saint-Vincent de Paul au Val-de-Grâce ; 54 ans de services dans les hôpitaux militaires, dont 32 au Val-de-Grâce A assisté aux épidémies cholériques de 1855, 1856, 1867 et 1868.

Mme Richard, en religion mère Marie-Virginie, supérieure de l'hôpital de Saïgon, supérieure générale des sœurs de Saint-Paul de Chartres en Cochinchine, Chine et Japon ; plus de 25 ans de services en Cochinchine. Epidémie de choléra à Mytho en 1865. A travers 15 épidémies de choléra, 21 épidémies de fièvre typhoïde et 9 épidémies de variole.

Chronique Locale.

—Assemblée général du club *Le Voyageur* ce soir.

—Congé de sortie aujourd'hui, au Collège de Saint-Boniface.

Trouvé.– Un chapelet petits grains rouges et gros grains blancs. On peut le reclamer à nos bureaux.

—C'est lundi prochain, le premier lundi de février que les arrondissements scolaires doivent faire leur élection de commissaires.

—Pendant le mois de décembre les dépots à la Banque d'Epargne du bureau de Poste de Winnipeg, ont été de $26,877.45 tandis que $29,-930.26 en ont été retirées. Surplus des argents sortis $3,052.81.

—Perdu, mardi après-midi, au bas de la côte de la rue Dumoulin, un petit pardessus en buffalo pour enfant de neuf ans. Les manches sont bordées en seal et le dedans du col let porte un gallon avec le nom "H. Miller." Prière de le remettre a ce bureau ou chez M. D. Miller, rue LaVérendrye.

—Les perceptions du revenu de l'intérieur pour le mois de décembre, à Winnipeg, ont été comme suit :

Tabac et cigares	$4,827.00
Spiritueux	7 246.61
Malle	1,303.69
Inspection du pétrole	128.50
Total	$13,505.80

—La société existant entre MM. Verge & D'Auteuil a été dissoute. M. Verge continue les affaires à Saint-Boniface et M. D'Auteuil est devenu le propriétaire du magasin de M. Murchison à Winnipeg, porte voisine du *China Hall.* Nous ne doutons pas que M. Verge à Saint-Boniface et M. D'Auteuil à Winnipeg continuent de faire d'excellentes affaires. Le passé est un garant de l'avenir. De tout cœur, nous souhaitons succès à nos entreprenants compatriotes.

—Etat montrant la valeur des marchandises exportées, importées et entrées pour la consommation avec les droits perçus pendant le mois de janvier dernier, comparé avec le même de 1887 :

Description.	Valeur 1887.	Valeur 1888.
Exporté	$17,801 00	$75,914 00
Importé, imposable	67,533 00	82,057 00
Importé, gratis	53,668 00	18,717 00
Total importé	$121,201 00	$100,774 00
Entré pour consommation, imposable	$69,981 00	$81,430 00
Entré pour consommation, gratis	53,668 00	18,717 00
Total entré pour consommation	$113,649 00	$100,147 00
Droits perçus	20,784 49	25,188 24

—Les nominations suivantes sont annoncées dans la *Gazette Officielle* de samedi :

Pour être Commissaire des chemins de fer de la Province de Manitoba, l'honorable Joseph Martin, *vice* l'honorable David Henry Wilson, démissionnaire.

Pour être Commissaire des Terres Provinciales, l'honorable Joseph Martin, *vice* l'honorable David Harrison, démissionnaire.

Pour être membres du Bureau du Trésor pour le présent, les honorables MM. Greenway, Smart et Prendergast.

Pour être membre suppléant du Bureau du Trésor, en cas d'absence ou de malrdie d'un de ses membres, l'honorable Joseph Martin.

Pour assister l'Orateur de l'Assemblée Législative de Manitoba dans l'administration de la bibliothèque, les honorables MM. Greenway et Prendergast.

Pour être Commissaires de l'Economie Interne de l'Assemblée Législative de Manitoba, les honorables MM. Smart et Prendergast.

NAISSANCE.

A Saint-Vital, le 28 janvier, Madame Joseph Riel, un fils.

DECES.

D'ESCHAMBAULT.—En cette ville, le 31 janvier dernier, à l'âge de 13 ans, Marguerite-Jeanne, fille de M. Henri D'Eschambault, officier de la Cie de la Baie d'Hudson au Lac-du-Brochet, T. du N.-O.

BUBLC NOTICE.

"THE REAL PROPERTY ACT OF 1885" AND AMENDMENTS THERETO.

To all persons claming any estate or interest in the following land, viz :—The north half of section sixteen in the seventh township, in the first range east of the Principal Meridian in Manitoba.

You are hereby required to take notice that if you claim any right to or interest in the above land you must on or before the 28th day of February next, (A.D. 1888) file a caveat forbidding any dealing therewith, otherwise a certificate of title therefor will after the said date be issued to William Barclay, McMurrich of the city of Toronto in the county of York and Province of Ontario, Barrister at Law, Duncan Mc Arthur of the city of Winnipeg in the Province of Manitoba Banker and Albert William Austin of the said city of Winnipeg Esquire, if found entitled thereto and you will be forever debarred and estopped from setting up any claim to or in respect of said land.

Land titles office, Winnipeg, January 30th A.D., 1888.

L. W. COUTLÉE.
Registrar-General.

3ins.2.2.88.

AVIS

L'ACTE DE LA PROPRIÉTÉ RÉELLE, 1885 ET SES AMENDEMENTS.

A Duncan McArthur, de Winnipeg, William Hardie, de Kootenay, C. B., et Louis Lucier, de Crookston, Minnesota, et Alexander Murray, de Winnipeg, et à tous autres qui pourraient prétendre à quelque droit ou intérêt dans les terrains suivants, savoir :

Le quart nord est de la section vingt-trois, et la moitié sud du quart nord-ouest de la section vingt-quatre, dans le township onze, rang trois ouest, dans la Province de Manitoba.

Vous êtes par les présentes informés que si vous réclamez quelque droit ou intérêt à ou dans les dits terrains, vous devrez le ou avant le quinzième jour de février prochain (A.D. 1888), produire une opposition défendant toute transaction concernant les dits terrains, sinon un certificat de titre de ces terrains sera émis, après la date susdite, en faveur de William McNab Ramsay, de la cité de Winnipeg, s'il est trouvé y avoir droit ; et vous serez pour toujours empêchés et exclus de présenter toute réclamaiton concernant ces terrains.

Bureau des Titres de Terraine, Winnipeg, 13 Janvier A.D. 1888.

F. CHÊNIER,
Député Régistraire-Général.

3ins.26.1.88.

AGRICULTURE.

CONSERVATION DES OIGNONS PENDANT L'HIVER.

Si l'on veut conserver les oignons contre les gelées, par grande quantité, il faut d'abord se rappeler que les oignons frais, les gros oignons, possèdent huit pour cent d'eau ou de substances aqueuses: qu'il faut en conséquence les couvrir de paille sèche ou de feuilles d'arbres quelconque, si on désire qu'ils ne se gâtent pas. Par ce procédé fort simple, on a pu conserver jusqu'au printemps des oignons d'une grosseur peu ordinaire.

LE BON CHOIX DU BÉTAIL.

Il est certain que les animaux ne rapportent rien on ne rapportent que peu lorsqu'ils se trouvent entre les mains de cultivateurs qui ne savent pas approprier à leur sol, à leur climat, au milieu dans lequel ils vivent, les bêtes qu'ils gardent dans leurs écuries; il ne suffit pas de remplir seulement ces conditions pour réussir et pour obtenir des résultats satisfaisants, il faut encore bien se rendre compte du parti que l'on pourra tirer du produit de ces bêtes et surtout savoir parfaitement les choisir afin qu'elles remplissent le but cherché. Un animal placé dans telle contrée, dans les mains de tel cultivateur ne donnera aucun bénéfice, tandis qu'il laissera de jolis chiffres dans la colonne de l'avoir si on le met dans une localité convenable et si le cultivateur sait tirer un parti avantageux de ses aptitudes. Malheureusement le savoir faire n'appartient pas à tous les cultivateurs, c'est pour cela que nous ne cesserons de réclamer l'organisation de l'enseignement agricole par les cercles agricoles et tous autres moyens propres à instruire le cultivateur et les jeunes gens qui se destinent à la vocation agricole.

BARATTAGE RAPIDE DE LA CRÈME.

Un journal annonçait dernièrement qu'un inventeur venait de vendre une patente obtenue pour un moulin à beurre, comme on appelle vulgairement les barattes, faisant le beurre en pas plus de dix minutes. Une ou deux expériences, disait le correspondant du journal, a prouvé le fait à la satisfaction de l'acheteur de la patente, et nul doute que cette nouvelle baratte devra faire merveille.

Voilà une réclame lancée en faveur d'un appareil qui fera certainement faire de mauvais beurre à ceux qui l'achèteront. Le barattage de la crème est une de ces opérations qu'on ne peut faire vite ou lentement à volonté. Il est en cela des règles absolues à suivre, sans lesquelles on entre dans la mauvaise pratique et fait du mauvais beurre. En consultant tous les auteurs qui ont écrit sur la fabrication du beurre, français, anglais, américains ou canadiens, on voit que tous sont d'accord à fixer la plus courte limite de temps qu'on peut convenablement conserver au barattage, à *vingt minutes*, et la plus longue à une heure, ce qui donne une moyenne pour les cas ordinaires de quarante minutes. C'est aussi l'enseignement donné par les professeurs inspecteurs de la société d'industrie laitière de la province de Québec.

Certaines personnes ont prétendu que le barattage fait en huit ou dix minutes donne plus de beurre pour une quantité donnée de lait que celui fait en un plus long temps. Cela est vrai, si l'on ne considère que la quantité *apparente* de beurre ainsi obtenue. Mais l'on ne s'étonnera plus qu'il en soit ainsi lorsqu'on saura que par un barattage trop rapide, on incorpore à la masse du beurre une forte quantité de caséine qui augmente, il est vrai, la masse du beurre, mais qui le rend de qualité fort inférieure et le rend impossible à conserver bon. Tout beurre fait trop vite est graisseux, sans arôme et s'altère très vite.

Toute réclame faite en faveur d'une baratte faisant le beurre en moins de vingt minutes, est donc faite directement en opposition aux intérêts du fabricant de beurre et surtout de celui qui achète le beurre fait avec ces machines.

J. C. CHAPAIS.

LE CULTIVATEUR COMME IL LE FAUT.

Pour avoir l'honneur et le droit de prétendre au titre de *bon cultivateur*, il ne suffit pas d'avoir un bon bétail, des engrais bien tenus, de bien diriger une charrue, de posséder de belles semences, de beaux instruments, d'avoir de magnifiques jardins et vergers, de belles basse-cours, il faut encore savoir utiliser toutes ces choses en en tirant le meilleur parti possible, approprier sa culture au sol, savoir ses défauts et ses qualités, l'améliorer sans cesse, lui faire donner tout ce qu'il peut rendre, et cela sans le ruiner; en un mot, il faut savoir cultiver avec intelligence c'est-à-dire raisonner le pourquoi de toutes les opérations culturales qui doivent être faites avec économie en ne visant pas toutefois à la mesquinerie. Sans ces conditions essentielles, il n'y a pas de bonne culture, il n'y a pas de bon cultivateur.

Pour arriver à remplir ces conditions essentielles, il faut dire que de la part d'un grand nombre de cultivateurs, il y a un grand pas à faire. Si on avait le courage d'avouer que sons ce rapport on a beaucoup à se reprocher, on aurait pour ainsi dire fait un pas dans la voie du perfectionnement agricole, mais on s'obstine dans la routine qui conduit le plus souvent à la ruine, à la pauvreté.

Les moyens de faire mieux ne manquent pas cependant à la masse des cultivateurs qui ont pour les renseigner dans le perfectionnement agricole les sociétés d'agriculture, les cercles agricoles, les sociétés d'industrie laitière et d'horticulture, de même que les journaux d'agriculture qui sont à leur entière disposition. Allez à ces sociétés qui sont les véritables amis des cultivateurs, encouragez leurs travaux, encouragez-les comme elles ont droit de l'être, et vous honorez l'agriculture, la plus utile des professions, la source première de la richesse et de la force de notre pays.

Faites-vous un devoir, amis cultivateurs, d'encourager ces associations, qui, par leurs expositions agricoles, leurs fréquentes réunions et leurs conférences instruisent et éclairent les populations agricoles, divulgent le progrès, excitent une heureuse émulation et portent dans toutes nos campagnes la connaissance des fruits de l'étude et de l'expérience.

Faites-vous un devoir d'appartenir à nos sociétés d'agriculture qui encouragent l'amélioration de nos races de bestiaux, en accordant des prix à ceux qui possèdent les plus beaux et les meilleurs reproducteurs, et les espèces les mieux appropriées aux besoins de notre agriculture et de notre sol.

Les sociétés d'agriculture récompensent la bonne tenue des fermes et notamment la bonne confection des engrais, parce que les engrais de la ferme sont les agents de la fertilité et de la production, parce qu'il rendent à la terre les sols que les récoltes précédentes lui ont ravis, parce que, sans leur secours, il n'y a à attendre que stérilité et dépérissement.

Les sociétés d'agriculture récompensent le meilleur labour, la meilleure charrue, parce que le cultivateur qui laboure mal, ruinera son sol, sa maison et ses enfants.

Les sociétés d'agriculture accordent des prix aux meilleures semences, parce que de leur choix dépendent la qualité et la quantité de la récolte; les meilleurs instruments et les meilleures machines en usage dans la localité, parce que, en facilitant et économisant le travail, ils suppléent au manque de bras, la grande plaie de notre époque.

Les sociétés d'horticulture encouragent les produits de nos jardins et de nos vergers, parce qu'ils concourent largement à l'alimentation publique, et que chaque jour, grâce à la facilité des transports par nos chemins de fer, ils deviennent de plus en plus, pour le producteur, une source de bénéfices.

La société d'industrie laitière de la Province de Québec, qui compte comme ses plus puissants appuis et ses plus généreux protecteurs les agronomes les plus en renom de notre pays, a à son crédit une somme immense de bien accompli dans l'industrie laitière et tout ce qui tend à favoriser cette exploitation qui peut soutenir actuellement une concurrence avantageuse avec les autres pays.

Nous avons nos cercles agricoles qui ont aussi une bien belle mission à remplir: L'étude et la pratique de l'agriculture afin d'en retirer les plus grands avantages possibles; bien remplir ses devoirs d'état; combattre le luxe et l'ivrognerie; encourager la colonisation et enrayer l'émigration; éviter les procès suscités par esprit de haine ou injustice: enfin s'entr'aider pour arriver à bien.

Pour accomplir toutes ces grandes choses et pour vous associer au noble but à la fois agricole, patriotique et social que poursuivent ces différentes associations, elles ne demandent qu'une modeste souscription et de la bonne entente entre chacun de ses membres.

Il suffit de réfléchir pour être frappé de l'importance du but de ces associations, pour comprendre les services qu'elles rendent et ceux qu'elles peuvent rendre, pour comprendre les résultats obtenus et ceux que nous pouvons obtenir.

G. des Campagnes.

AVIS

Plusieurs sections d'écoles dans la Province de Manitoba seront offertes en vente par encan public aux dates plus bas mentionnées, savoir: A Manitou le 10 janvier 1888; à Winnipeg le 17 janvier 1888; au Portage-la-Prairie, le 24 janvier 1888; à Brandon, le 31 janvier 1888; à Minnedosa, le 7 février 1888.

Dans le cas où un colon établi sur un quart de section de terrain compris dans la liste ci-haut mentionnée pourra prouver à la satisfaction du commissaire des terres de la Puissance qu'il résidait *bond fide* sur et cultivant telle section, en ignorance de loi le premier jour d'octobre 1887, l'acquéreur de tel quart de section, si c'est un autre que le colon, sera requis de payer, pour le bénéfice du dit colon, la valeur des améliorations faites sur celui-ci.

Les listes des terrains à vendre, le prix de chaque partie, les conditions de la vente, et toutes autres informations que ceux qui ont l'intention de se porter acquéreurs, désirent avoir, pourront être obtenues par application au secrétaire du département de l'intérieur, à Ottawa; au commissaire des terres de la Puissance, à Winnipeg, ou à un agent quelconque des terres de la Puissance au Manitoba ou dans les Territoires du Nord-Ouest.

A. M. BURGESS,
Député ministre de l'intérieur,
Département de l'Intérieur,
Ottawa, 9 décembre 1887.

On ne paiera aucune insertion non autorisée de cette annonce. 5ins 15.12.87.

AVIS.

Prenez avis que demande sera faite à la législature de la province de Manitoba à sa prochaine session qui doit s'ouvrir le 12 Janvier 1888, d'un acte autorisant John Norquay, Ecr., à devenir avocat de la dite province, d'après certains termes et conditions.

Daté ce 4 Janvier, 1888.

T. S. KENNEDY,
Solliciteur du requérant.

4ins.12.1.88